

ADJONCTION DE LOCAUX ANNEXES A LA MAIRIE

Monsieur REINSTADLER, Adjoint au Maire informe l'Assemblée de la nécessité d'adjoindre à la Mairie, de nouveaux locaux pour remédier rapidement à l'exiguïté des locaux de la Mairie.

La Société ALGECO, spécialisée dans les constructions mobiles et industrialisées, et consultée à ce propos, propose pour deux cellules de 2,44 X 6,21 m type Ivolubat 3015, les formules suivantes :

- 1° - Location pour 1 an	31 536,44 F	TTC
- 2° - Location pour 2 ans	49 869,33 F	TTC
- 3° - Achat pur et simple	69 279,00 F	TTC

Le CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré
et considérant qu'en raison d'autres priorités, le nouvel Hôtel de Ville ne pourra être construit avant plusieurs années.

DECIDE,

- l'acquisition, auprès de la Société ALGECO, de deux constructions mobiles, type Ivolubat 3015, au prix de 69 279,00 F TTC.
- de confier, par ailleurs, les travaux de préparation et de communication entre les constructions mobiles ALGECO et la MAIRIE, pour un montant TTC de F. 18.175,45 aux ETS MATHIEU à HEILLECOURT.
- d'inscrire au budget, la somme nécessaire relative à l'ensemble des travaux énumérés ci-dessus.